

ÉQUATEUR

du 26 janvier au 6 février 2027

(enregistrez moi sur votre bureau et ainsi vous pourrez me compléter)

NOM : PRÉNOM :

Actif Retraité

Adhérent ATSCAF n° : (si pas de n°, ne rien inscrire)

Adresse postale :

Téléphone portable :

Adresse @ :

PARTICIPANTS A INSCRIRE (indiquer également le demandeur)

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Merci de bien vouloir compléter toutes les rubriques.

Type de chambre : Double Double à partager Individuelle selon disponibilité (avec supplément : 220 €)

Cotisation ATSCAF obligatoire (valable du 1^{er} septembre au 31 août)

Pour l'ATSCAF 35 : pour les agents financiers et ayants-droits : 24 € en solo et 30 € en duo.

Pour les extérieurs du ministère : 34 € en solo et 40 € en duo.

Pour les autres ATSCAF : Rapprochez-vous de votre département d'appartenance.

<p>Conditions d'annulation des voyages</p> <p>Par l'association : des événements imprévus, une insuffisance de participants ou toute raison liée à la sécurité peuvent contraindre l'ATSCAF 35 à annuler un voyage. Dans tous les cas, les participants en seront avisés au moins 21 jours avant le départ et remboursés intégralement des montants déjà versés.</p> <p>Par les participants : les conditions d'annulation sont précisées sur le site de l'ATSCAF 35 de chaque voyage.</p>	<p>Conditions générales de vente :</p> <p>Annulation partielle au sein d'un groupe : frais d'annulation/personne majorée du montant de la cotisation de l'assurance : 150 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la signature du contrat à 31 jours du départ : frais dossier 250 € - De 30 jours du départ à 21 jours du départ : 30 % du montant total du voyage/personne - De 20 jours du départ à 8 jours du départ : 50 % du montant total du voyage/personne - De 7 jours du départ à 2 jours du départ : 75 % du montant total du voyage/personne - Moins de 2 jours du départ : 100 % du montant total du voyage
---	---

Bulletin d'inscription à retourner, dès que possible et au plus tard le 15 avril 2026.

Joindre un acompte de 900 € par participant à l'inscription et le solde à régler au plus tard 45 jours avant la date du départ.

Règlement (numéraire, chèque bancaire ou chèques vacances) à l'ordre de l'ATSCAF 35. Possibilité, également, de règlement par virement (RIB à demander). Si vous optez pour un échancier mensuel, vous pouvez le calculer avec le montant total du voyage. Toutefois, votre séjour devra être réglé en totalité 45 jours avant la date du départ.

Ne pas oublier d'adresser la copie de votre passeport (de préférence par messagerie).

Je certifie avoir eu connaissance du programme du voyage, des conditions tarifaires, d'organisation et des conditions d'annulation & CGV

À le, Signature